



Caution après sortie de location

Par **kelconseil**, le 11/03/2009 à 17:36

bonjour,

Lors d'une location, l'agence immobilière a remboursé la caution quelques jours après le délai légal de 2 mois.

De plus, elle retenu un montant qu'elle justifie comme provisions sur chrages éventuelles. L'état des lieux de sortie ne nécessite aucun travaux et l'agence ne semble pas pouvoir fournir l'état des lieux d'entrée.

Existe-t'il un moyen pour récupérer ce montant et est-il légal de réclamer les intérêts au taux légal ?

Merci